

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
11/03/15	11/03/15	F08215P1004

1. Intitulé du projet

Création d'une piste de liaison entre les stations de Vallandry et de Plan peisey

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°42 b	- Travaux de piste hors site vierge d'une superficie de moins de 4 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'une piste bleue de liaison entre les stations de Vallandry et de Plan Peisey

4.2 Objectifs du projet

Cette nouvelle piste bleue permettra de simplifier la communication entre les deux stations de Vallandry et de Plan Peisey.

Le projet facilitera l'accès au front de neige de Plan Peisey pour les skieurs débutant, desservi à l'heure d'aujourd'hui, uniquement par une piste rouge.

La piste permettra de désenclaver le jardin d'enfant de la station, jusqu'alors impossible à rejoindre depuis les pistes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux ne nécessiteront aucun défrichage.

Les matériaux de surface seront décapés.

Les terrassements nécessiteront des déblais et une mise en remblais, afin de créer une piste d'environ 8 à 13 m de large, d'une pente de 7 à 9 % sur une longueur d'environ 500 m.

Le projet générera un volume excédentaire de matériaux de 15 600 m³ qui seront utilisés pour remodeler par remblai uniquement, le stade de slalom de Peisey Vallandry (piste terrassée et végétalisée : milieu rudéral) situé à 950 m à vol d'oiseau.

La roche (20 ml) sera attaqué au BRH ou tout autre moyen mécanique, l'utilisation d'explosifs étant proscrit au regard de la proximité des habitations. En cas de nécessité absolue, le minage sera réalisé en respectant les démarches administratives obligatoires et les normes de sécurité correspondantes. (Évacuation du site, pendant le tir...)

Des cunettes de drainage seront réalisées afin de limiter les phénomènes d'érosion et garantir la stabilité des terrains, notamment envers la problématique de glissement de terrain

Enfin la terre végétale sera régalée et un engazonnement sera réalisé afin de faciliter l'insertion paysagère du projet mais également de redonner une valeur fourragère au terrain et garantir la tenue des sols face aux intempéries.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cette piste sera dédiée à la pratique du ski alpin et sera exploitée par ADS gestionnaire du domaine skiable des Arcs / Peisey Vallandry

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de déclaration préalable

Info : Surface de moins de 2 ha en site non vierge et exhaussement / affouillement de plus de 2 m

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Pour la Déclaration Préalable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Largeur / Longueur	8 à 13m / 515 m
Pente	7 à 9%
Terrassement: Déblais / Remblais	18 000 m ³ / 2 400 m ³ Excédent de 15 600 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Vallandry / commune de Landry

Plan - Peisey / commune de
Peisey Nancroix

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 06 ° 76 ' 71 " 19 Lat. 45 ° 55 ' 49 " 34

Point d'arrivée : Long. 06 ° 76 ' 39 " 23 Lat. 45 ° 55 ' 13 " 88

Communes traversées :

Landry
Peisey - Nancroix

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet recoupe des habitats rudéraux (piste de ski, ancien terrassement) mais aussi des habitats naturels tels que des prairies alpines à subalpines, des broussailles d'aulnes vert en formation ou encore des falaises continentales. Une partie des prairies sont pâturées.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan d'Occupation des Sols, révisé, opposable sur la commune de Landry a été approuvé le 7 février 1984.

Le Plan Local d'Urbanisme, révisé, opposable sur la commune de Peisey Nancroix a été approuvé le 22 janvier 2007

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 700 m ZNIEFF 1 n° 73150012 "Aiguille Rousse" à 475 m ZNIEFF 2 n°7315 : "Massif de la Vanoise" à 3.2 km de l'APPB "Ruisseau de l'Eglise"
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude est localisée dans l'aire potentielle d'adhésion au parc, mais à l'heure d'aujourd'hui aucune des deux communes n'a adhéré à la charte. Le projet se situe à 5 km de la zone centrale du parc.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide identifiée sur le projet
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Peisey Vallandry est dotée d'un PPRN approuvé mais le projet est situé en dehors de son emprise cartographiée. La commune de Landry n'est pas dotée d'un PPRN.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les données fournies par les services de l'ARS, le projet se situe à l'aval et en dehors de tout périmètre de captage.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 4.9 km du site natura 2000 « Massif de la Vanoise »
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents de terre (15 600 m3) seront utilisés pour combler une dépression du stade de slalom. Toute la terre sera donc utilisée sur un milieu rudéral : piste de ski terrassée et végétalisée. Le dépôt de terre n'aura donc pas d'impact sur un milieu sensible ou sur une espèce rare.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tout projet induit un impact sur le milieu. Au regard des faibles enjeux écologiques, le projet engendrera une perturbation passagère du milieu (faune / flore) durant les travaux.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impact un secteur pâturé. Or une étude agricole réalisée en interne a montré que l'éleveur utilise ces terrains au mois de juin. Les travaux pourront débuter ultérieurement de manière à laisser l'éleveur pâturer le secteur et ainsi ne pas provoquer de perte fourragère. Le secteur sera de nouveau exploitable la saison suivante.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terrassements en zone de prairie partiellement pâturée. Le planning des travaux, établi en collaboration avec les agriculteurs permettra d'annuler le risque d'impact sur leur activité. La zone sera de nouveau exploitable la saison suivante.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques de glissement de terrain et de chute de pierre identifiés dans le PIZ du PLU de Peisey-Vallandry. La zone reste cependant constructible. Une étude géotechnique sera réalisée avant le démarrage des travaux. L'affleurement rocheux sera entaillé et purgé durant les travaux diminuant ainsi l'aléa de chutes de blocs pour les habitations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vue des premières études sur site et des données issues de l'observatoire environnemental du domaine, réalisé par le bureau d'étude Karum, le secteur de projet traverse des habitats naturels communs à faibles enjeux environnementaux. De plus les espèces retrouvées à proximité du projet sont toutes de préoccupations mineures (LC) selon la classification de l'UICN.

A noter que ce projet:

- Ne nécessite aucun déboisement.
- Ne recoupe aucune zone humide.
- N'est pas localisé dans un zonage naturel réglementaire (Natura 2000, ZNIEFF, APPB ...).
- Est compatible avec le POS de Landry et le PLU de Peisey Nancroix.
- N'entre pas en interaction avec un périmètre de captage.
- N'empiète sur aucun monument historique, ni site archéologique répertorié.
- Est directement en bordure des habitations et recoupe des secteurs auparavant terrassés.
- Permet de diminuer l'aléa chutes de blocs envers les habitations sur la zone de Plan Peisey.

En conclusion, le projet s'inscrit dans un contexte peu sensible au niveau environnemental et ne semble pas justifier la mise en place d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Note Environnementale se reportant aux parties 4 "caractéristique du projet" et 5 "contexte environnemental"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

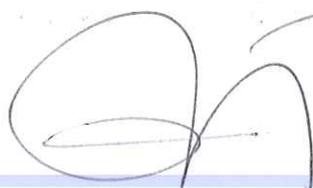
Arc 1800

le,

ADS

10/03/2015

Signature



Domaine Skiable Les Arcs/Pelsey-Vallandry
 Tél. : +33(0)4 79 04 24 00 / Fax : +33(0)4 79 04 24 79
 Siège Social : Le Chalet des Villards - ARC 1800
 73700 BOURG SAINT MAURICE - FRANCE
 Société Anonyme au capital de 17 756 460 Euros
 Siren: 076 520 568 - RCS Chambéry